

Le 27 mai 2022

Bonjour future étudiante et futur étudiant,

Je veux vous souhaiter la bienvenue au programme de science infirmière au Campus de Moncton et vous féliciter pour votre choix d'étude. Les renseignements suivants expliquent la procédure à suivre pour compléter les prérequis en préparation aux cours cliniques. Je vous demande de lire attentivement les directives et compléter le plus d'étapes possible avant la rentrée universitaire 2022 puisque certaines d'entre elles peuvent exiger un peu plus de temps, tel que les exigences immunitaires.

Exigences immunitaires

L'École de science infirmière exige que les étudiantes et les étudiants soient vaccinés contre certaines maladies contagieuses avant le début de leur expérience clinique. Cette exigence fait suite aux recommandations formulées dans le Guide canadien d'immunisation¹, nos politiques des cours cliniques ainsi que les exigences des milieux cliniques concernant les immunisations indiquées pour des travailleurs de la santé. Ces exigences immunitaires sont précisées dans les formulaires ci-joints (Voir Annexe A, B, C). Une étudiante ou un étudiant qui n'a pas reçu les vaccins requis se verra refuser l'accès aux champs cliniques. Veuillez noter que tous les frais des visites et des vaccins sont assumés par l'étudiante ou l'étudiant.

Tout d'abord, on vous recommande de contacter le bureau local de la santé publique pour obtenir votre profil immunitaire (ou carnet de vaccination à l'enfance), une liste de tous les vaccins qui ont été administrés par le bureau de la santé publique. Si vous n'avez aucun document du bureau de la santé publique, il se peut que votre médecin de famille aurait une copie. Une fois que vous avez ce document en main, vous pouvez donc fixer un rendez-vous avec votre médecin de famille, à une clinique de santé publique ou à une clinique de voyage, où une infirmière pourra assurer que tous les vaccins ont été administrés. Lors du rendez-vous, apportez tous documents à l'appui, tels que vos carnets d'immunisation d'enfance, carnet de vaccin pour voyage, votre profil de la santé publique, l'Annexe A ainsi que la fiche immunitaire, l'Annexe B pour faciliter le processus. Si vous avez reçu tous vos vaccins depuis l'enfance, vous pouvez débiter les démarches afin d'obtenir les tests de dépistage contre la tuberculose, obtenir les résultats de sérologie de l'hépatite B ainsi que la varicelle au cours des mois d'été. Pour ce faire, il faudra aller voir votre médecin de famille ou une infirmière à une clinique de voyage. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la coordonnatrice clinique, Nathalie Desroches au 506-858-4000, poste 4267.

Veuillez noter que le Service de santé du Campus de Moncton peut offrir les services d'immunisations aux étudiants durant l'année universitaire. Toutefois, si vous attendez à ce temps pour débiter les suivis des exigences immunitaires, vous risquez de ne pas respecter la date limite, ce qui peut causer un refus d'accès au milieu clinique.

Vous retrouverez une liste des suivis les plus importants à compléter au cours des mois d'été pour assurer que les exigences immunitaires soient complètes par la date limite. (Voir Annexe A). Nous vous suggérons d'entreprendre les démarches nécessaires le plus tôt possible. Il se peut que certaines étapes demandent plus de temps (voir l'Annexe C – Informations supplémentaires en lien avec la fiche immunitaire). Nous vous demandons de bien respecter les intervalles de temps entre les doses de

vaccins. La date limite pour la fiche immunitaire est le **7 novembre 2022**. La fiche immunitaire doit être signée par une personne autorisée ou par la coordonnatrice clinique, Nathalie Desroches au cours de la première semaine en septembre 2022. Une fois la fiche immunitaire complète, elle doit être remise à la coordinatrice clinique, Nathalie Desroches au bureau 110 MJB, par courriel : nathalie.desroches@umoncton.ca ou par télécopieur au 506-858-4017.

Si cela est impossible, veuillez communiquer avec la coordonnatrice clinique, Nathalie Desroches (pour les appels de l'extérieur, veuillez composer les 1-800-363-8336 poste 4267, pour les appels locaux 858-4000, poste 4267, dans les plus brefs délais.

Cours de secourisme général

Le cours de secourisme général, qui inclut le RCR, niveau C, doit être complété **par le 7 novembre 2022**. Ce cours, d'une durée d'environ 16 heures, est offert par la Société Canadienne de la Croix-Rouge, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC ainsi que l'Ambulance St-Jean ou autres organisations dépendant de votre milieu. À cet effet, vous êtes responsable de communiquer avec l'un de ces organismes le **plus tôt possible** et de suivre ce cours pendant la période estivale. Si vous avez déjà complété le cours de secourisme général au cours de la dernière année, vous pouvez suivre le cours de certification RCR, niveau C. Toutefois, il faudra obtenir votre carte du cours de secourisme actif (c'est-à-dire que la formation n'est pas expirée.) Si votre dernière preuve de secourisme général est expirée, vous devez reprendre le cours. Il y aura des cours de secourisme généraux pendant les fins de semaine au mois de septembre disponible pour quelques étudiants. Toutefois, nous recommandons que cette formation soit complétée pendant la période estivale. Vous devez remettre une copie du certificat attestant la réussite du **cours de secourisme général avec RCR niveau C**, à la coordonnatrice clinique au bureau 110 MJB au plus tard le **7 novembre 2022**. Étant donné que les cours seront offerts virtuellement au semestre de l'automne, vous pouvez envoyer votre preuve de certificat électroniquement. Le coût de ce cours est assumé par l'étudiante ou l'étudiant.

Dossier judiciaire

L'École Réseau de science infirmière et les milieux cliniques exigent une preuve d'absence de dossier judiciaire avant le début des cours clinique. Vous devez demander une vérification judiciaire pour **les personnes travaillant auprès d'une population vulnérable**. (Si vous n'avez pas encore 18 ans, vous aurez une vérification générale.) Cette preuve est durement obligatoire avant le début des cours cliniques.

Pour ce faire, je vous encourage fortement de contacter la station policière avant de vous présenter afin de vous assurer que vous avez toutes les informations nécessaires pour compléter la demande. Vous aurez besoin : deux pièces d'identité (avec au moins une pièce photo); une enveloppe avec l'adresse ci-dessous, destinée à Nathalie Desroches; les adresses postales des cinq dernières années. Il se peut que vous deviez remplir le formulaire de demande de vérification à l'extérieur de l'édifice. Dépendant des milieux, un montant peut être déboursé pour la vérification, aux frais de l'étudiant.e.

Le document doit être envoyé par la poste à l'adresse suivante, par le 7 novembre 2022 :

*Attention : Nathalie Desroches, coordonnatrice clinique,
Université de Moncton, Campus de Moncton
Pavillon Jacqueline Bouchard
18 Avenue Antonine Maillet
Moncton, N.-B.
E1A 3E9*

Le dossier judiciaire est exigé au début du programme ou à tout autre moment jugé opportun. Vous référer à la *Politique se rapportant à la vérification du dossier judiciaire* (document ci-joint) concernant la démarche à suivre.

Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter. Au plaisir de vous voir en septembre!



Nathalie Desroches
Coordonnatrice clinique
École de science infirmière | Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
Université de Moncton
Campus de Moncton | Pavillon Jacqueline-Bouchard
18, avenue Antonine-Maillet | Moncton, N.-B. E1A 3E9
Tél. : 506-858-4000 (poste 4267) | Tél. : 506-858-4255 (secrétariat) | Fax: 506-858-4017
Courriel: nathalie.desroches@umoncton.ca

i Agence de la santé publique du Canada. Guide canadien d'immunisation en ligne. Partie 4. Vaccins actifs. Date de modification 30 novembre 2012

ii Réseau de santé Vitalité. Exigences en matière d'immunisation des stagiaires en milieux cliniques. GEN. 4.50.10(1). (2013)

ANNEXE A – Liste de contrôle pour les 1^{ers} années

ANNEXE B – Politique se rapportant à la vérification de la situation judiciaire (incluant Appendice A, B, C)

ANNEXE A

UNIVERSITÉ DE MONCTON – Campus de Moncton

Baccalauréat en science infirmière

Liste de contrôle pour les prérequis

***IMPORTANT : Veuillez conserver une copie de toutes vos preuves immunitaires
La date limite pour ces preuves écrites est le 7 novembre 2022.***

Exigences immunitaires

- Imprimer la fiche immunitaire au lien suivant : [École de science infirmière | Faculté des sciences de la santé et des services communautaires \(umoncton.ca\)](https://www.umoncton.ca/moncton/fr/etudes/programmes/baccalaurat-science-infirmiere)
- Preuves écrites de deux tests cutanés à la tuberculine avec les résultats de ces deux tests. (prendre rendez-vous à l'hôpital ou une clinique de voyage)
- Preuve écrite du résultat de sérologie (prise de sang) des anticorps de l'hépatite B (médecin de famille, infirmière praticienne ou clinique de voyage)
- Preuve écrite du résultat de sérologie (prise de sang) des anticorps de la varicelle ou deux preuves du vaccin contre la varicelle
- Copie de votre carnet d'immunisation à l'enfance et/ou le profil des vaccins provenant du bureau de la santé publique
- Preuve écrite de la dose de rappel de Boostrix après l'âge de 18 ans (suivi au bureau de médecin de famille ou clinique de voyage)
- Preuve écrite des vaccins contre la COVID-19, selon les dernières recommandations du gouvernement du N.-B.

Vérification du dossier judiciaire

- Preuve originale d'une vérification de votre dossier judiciaire, avec le secteur vulnérable (si plus de 18 ans)

Certification premiers soins et RCR, niveau C

- Preuve de certification valide d'un cours de premiers soins et RCR, niveau C (incluant la partie théorique et pratique)

Trousse d'information

- Lire la trousse d'information avant la rentrée universitaire afin d'obtenir les renseignements essentiels (matériel nécessaire pour la clinique, etc)
- Hyperlien : [École de science infirmière | Faculté des sciences de la santé et des services communautaires \(umoncton.ca\)](https://www.umoncton.ca/moncton/fr/etudes/programmes/baccalaurat-science-infirmiere)

ANNEXE B

**École réseau de science infirmière (ÉRSI)
Université de Moncton
Politiques relatives aux cours théoriques et cliniques**

Politique se rapportant à la vérification de la situation judiciaire

L'École réseau de Science infirmière et les milieux cliniques exigent une preuve d'absence de dossier judiciaire avant le début des cours cliniques. Cette preuve doit être livrée au bureau de la coordonnatrice des cours cliniques, Nathalie Desroches, au local 110JB dès la rentrée. La *Politique se rapportant à la vérification du dossier judiciaire* (ci-dessous) décrit la démarche à suivre. Si vous avez des questions, contactez la coordonnatrice des cours cliniques au 858-4267 ou à l'adresse courriel suivante : nathalie.desroches@umoncton.ca

En septembre 1996, le Ministère de l'Éducation du Nouveau Brunswick élaborait la Directive 701 pour la protection des élèves du système scolaire public contre les cas d'inconduite de la part d'adultes.

Étant donné que les étudiantes et étudiants inscrits au programme de baccalauréat en science infirmière suivent des cours cliniques qui les amènent à intervenir dans les milieux scolaires et communautaires et afin de se conformer à la Directive 701, l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) demande une vérification de l'absence de dossier judiciaire avant le début des cours cliniques du programme ou à tout autre moment jugé opportun par la direction (Répertoire du premier cycle de l'Université de Moncton) (Appendices A, p. 363).

Procédure :

1. L'étudiante ou l'étudiant doit se présenter au bureau du corps policier de sa localité et remplir le *Formulaire de consentement à la divulgation de renseignements sur les casiers judiciaires* (*Formulaire* fourni par le corps policier) avant la rentrée universitaire;
2. L'étudiante ou l'étudiant doit défrayer les coûts associés à cette démarche, s'il y a lieu;
3. L'étudiante ou l'étudiant doit se présenter au bureau du corps policier et fournir les documents suivants :
 - lettre de l'ÉRSI demandant la vérification de la situation judiciaire (Appendice A);
 - deux pièces d'identité, dont une avec photo;
 - chèque, mandat-poste ou argent comptant (si nécessaire);
 - une enveloppe pré affranchi au nom de la coordonnatrice des cours cliniques.
4. Le formulaire vérifié par le corps policier doit être retourné à la coordonnatrice des cours cliniques qui le place au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant. La confidentialité de l'information est protégée.
5. Toute agence, personne ou institution qui exige une preuve de la vérification de l'absence de dossier judiciaire de l'étudiante ou de l'étudiant peut en faire la demande auprès de la chef de secteur ou de la coordonnatrice des cours cliniques.

6. Dans l'éventualité où l'étude du dossier judiciaire révèle un résultat autre que NÉGATIF, les démarches seront entreprises par la coordonnatrice des cours cliniques pour déterminer la possibilité, pour l'étudiante ou l'étudiant de poursuivre la formation en Science infirmière.
7. Suite à la vérification initiale du dossier judiciaire, chaque étudiante ou étudiant doit remplir le formulaire de « Déclaration » attestant de l'absence du dossier judiciaire au début de chaque année académique (Appendice B).
8. Dans l'éventualité où l'étude du dossier judiciaire révèle un RÉSULTAT AUTRE QUE NÉGATIF, les étapes énumérées à l'appendice C (Démarches à entreprendre auprès de l'étudiante et de l'étudiant) seront mises en œuvre.

Révisions adoptées par l'ÉRSI - Août 2016

Appendice A



Campus de Moncton,

Chère étudiante, cher étudiant,

Étant donné que les étudiantes et étudiants inscrits au programme de baccalauréat en science infirmière suivent des cours qui les amènent à intervenir dans divers milieux qui requièrent la vérification du dossier judiciaire, l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) de l'Université de Moncton est dans l'obligation de respecter cette requête (Répertoire du premier cycle de l'Université de Moncton).

À cet égard, au début de votre première année d'études, vous devez vous présenter au bureau du corps policier de votre localité et remplir le *Formulaire de consentement à la divulgation de renseignements sur les casiers judiciaires **incluant les secteurs vulnérables***. Par la suite, le corps policier vous remettra l'*attestation* stipulant votre situation judiciaire que vous devez ensuite *acheminer* à la *Coordonnatrice des cours cliniques* en science infirmière de l'Université de Moncton, campus de Moncton, qui le placera dans votre dossier. Vous êtes responsable de défrayer les coûts le cas échéant. Par la suite, au début de chaque année universitaire subséquente, la *Coordonnatrice des cours cliniques* vous demandera de signer une « Déclaration » stipulant que vous n'avez pas été inculpée ou reconnue coupable d'une infraction criminelle depuis la vérification initiale de votre situation judiciaire.

Les agences ou institutions impliquées dans la formation des étudiantes et des étudiants qui demandent une preuve de vérification de la situation judiciaire pourront en faire la demande auprès de la *Coordonnatrice des cours cliniques* du secteur science infirmière de l'Université de Moncton, campus de Moncton, selon les besoins. La *Coordonnatrice des cours cliniques* communiquera avec vous afin **que vous acheminiez** une copie du relevé de votre situation judiciaire à l'agence ou institution concernée.

Nous vous remercions de la considération que vous apporterez à cette demande.

Bien à vous,

Nathalie Desroches, BSc. Inf., M.B.A.

Coordonnatrice des cours cliniques

Appendice B



DÉCLARATION

Étudiante ou étudiant :

Depuis la vérification initiale de votre situation judiciaire au début de vos études au programme de baccalauréat en science infirmière de l'Université de Moncton, avez-vous été inculpé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle?

Non

Oui Important : Veuillez communiquer avec la coordonnatrice ou coordonnateur clinique.

Je certifie que les renseignements ci-haut sont exacts.

Étudiante ou étudiant : Nom - Prénom (caractères d'imprimerie)

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date

Informations concernant les infractions criminelles

Nom : _____

Numéro de matricule :

Suite à la vérification de votre dossier judiciaire, nous avons été informés que vous avez reçu une condamnation pour un acte criminel. Vous ne pourrez donc pas intégrer les cours cliniques avant que vous nous ayez remis et que nous ayons étudié la fiche de renseignements ci-jointe, accompagnée de deux références.

Lors de l'étude du dossier de l'étudiante ou de l'étudiant, les informations suivantes seront considérées :

1. La *nature du comportement* qui a donné lieu à l'accusation ou à la condamnation au criminel. Nous devons également évaluer la *menace* que représente la *répétition* du comportement pour la sécurité de la personne qui reçoit les soins ainsi que *l'impact* de cette récidive sur la *capacité* de l'ÉRSI de s'acquitter de ses *responsabilités* en lien avec les normes de la profession infirmière ;
2. Les circonstances entourant l'accusation ou la condamnation et les précisions concernant l'infraction ;
3. La probabilité de la répétition du comportement, les efforts déployés pour la réhabilitation et le cheminement de la personne en cause depuis l'infraction.

Procédure :

- A. L'étudiante ou l'étudiant doit faire parvenir deux références au secrétariat du secteur ou de l'École, stipulant de l'intégrité de la personne depuis la condamnation (employeur, membre d'un personnel enseignant, etc.). Les références doivent être acheminées directement à la direction du secteur ou de l'École en prenant soin d'y indiquer la mention de **CONFIDENTIALITÉ**.
- B. L'étudiante ou l'étudiant doit répondre à chacune des questions de la fiche de renseignements ci-joint. Les réponses devraient être dactylographiées. Vous devez y annexer toutes autres informations jugées pertinentes. L'information fournie sera traitée de façon confidentielle et sera utilisée uniquement pour déterminer votre admissibilité aux cours cliniques et au maintien dans le programme d'études.

Fiche de renseignements

- 1) Décrivez les circonstances particulières entourant l'infraction, par exemple : Que s'est-il passé ? Quelle était la situation particulière à ce moment-là, etc.?

- 2) Décrivez les efforts que vous avez faits pour surmonter les problèmes qui ont mené à cette infraction (counseling, participation à des programmes particuliers). Nous pouvons vous demander une confirmation des consultations effectuées auprès des personnes ayant participé à vos efforts de réhabilitation.

- 3) Quel est votre cheminement depuis l'infraction criminelle ? Comment avez-vous empêché la répétition d'une telle infraction ? Les circonstances actuelles sont-elles propices à la prévention de la répétition de ce genre d'infraction ?

- 4) Avez-vous demandé un pardon ? Avez-vous obtenu un pardon ?

- 5) Veuillez signer la déclaration ci-dessous et la retourner au secteur science infirmière ou à l'École avec la fiche de renseignements complétée.

J'atteste de l'exactitude de l'information fournie.

Date : _____ Signature : _____

Acheminer à l'adresse suivante :

Nathalie Desroches
Coordonnatrice clinique

École de science infirmière
Université de Moncton
Campus de Moncton
Pavillon Jacqueline Bouchard
18, Avenue Antonine-Maillet
Moncton (N.-B.) E1A 3E9